

RECUEIL
des
DELIBERATIONS
de la
COMMISSION PERMANENTE



Conseil général
de la Sarthe

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2014

**COMMISSION EMPLOI,
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET TOURISTIQUE ET
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 15 septembre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction Générale Adjointe du
développement territorial
Service Economie, Tourisme, Emploi et
Insertion*

ACTIONS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES - EMPLOI

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Vu la délibération du Conseil général du 17 octobre 2013 adoptant le Règlement
budgétaire et financier du département,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : STIMULER L'ACTIVITE

A) SOUTENIR LES FILIERES PRIORITAIRES ET LES ETAPES CLES DE LA VIE DE L'ENTREPRISE

1) Appuyer les étapes clés de la vie de l'entreprise

- Aide départementale au développement de l'emploi dans les entreprises –
création d'entreprise

a) Société NETALI / Bonnétable

- ACCORDE en faveur de la Société NETALI une aide au développement
de l'emploi dans les entreprises – création d'entreprise d'un montant
de 20 000 € sous forme de subvention (qui fera l'objet d'un
remboursement en cas de non respect des engagements d'emplois)
représentant 4 000 € par emploi créé pour sa création à Bonnétable
- APPROUVE le projet de convention joint en annexe

- **HABILITE** le Président à signer la convention correspondante.

b) Société WEEKISTO / Le Mans

- **ACCORDE** en faveur de la Société WEEKISTO une aide au développement de l'emploi dans les entreprises – création d'entreprise d'un montant de **40 000 €** sous forme de subvention (qui fera l'objet d'un remboursement en cas de non respect des engagements d'emplois) représentant 5 000 € par emploi créé pour sa création au Mans
 - **APPROUVE** le projet de convention joint en annexe
 - **HABILITE** le Président à signer la convention correspondante.
- **Aide départementale au développement de l'emploi dans les entreprises – développement d'activités nouvelles**

Société LEVRAT / Montfort-le-Gesnois

- **ACCORDE** en faveur de la Société LEVRAT une aide au développement de l'emploi dans les entreprises – développement d'activités nouvelles d'un montant de **60 000 €** sous forme de subvention (qui fera l'objet d'un remboursement en cas de non respect des engagements d'emplois) représentant 5 000 € par emploi créé pour le développement de son activité à Montfort-le-Gesnois
 - **APPROUVE** le projet de convention joint en annexe
 - **HABILITE** le Président à signer la convention correspondante.
- **Prêt Participatif de Développement**

a) Société MAINE BROSSERIE / Montfort-le-Gesnois

- **DECIDE** de donner un avis favorable au principe d'attribution d'un prêt participatif de développement de 100 000 € au profit de la société MAINE BROSSERIE FRANCE PRODUCTION, avec **participation du Conseil général à hauteur de 20 000 €**.

b) Société METALLERIE SARTHOISE / Connerré

- **DECIDE** de donner un avis favorable au principe d'attribution d'un prêt participatif de développement de 100 000 € au profit de la société METTALLERIE SARTHOISE **sans abondement par le Conseil général**.

2) Réajustement budgétaire – virement AP/CP

DECIDE de procéder au virement de 100 000 € d'autorisation de programme et de crédits de paiement de l'opération 0407311 Schéma départemental des zones d'activités (P0106 – AP 2014-1 – Nature 204142) vers l'opération 0407318 Aide au développement de l'emploi dans les entreprises (P0106 – AP 2014 – Nature 20422).

**B) FAVORISER L'ACCUEIL ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
PAR L'APPUI AUX ACTEURS**

Favoriser l'artisanat et le commerce

DECIDE d'allouer une subvention de **30 500 €** à la commune de La Fresnaye-sur-Chédouet, soit 20 % du montant des dépenses éligibles, pour les travaux de la partie alimentation du commerce de proximité, estimées à 401 614 € H.T et plafonnées à 152 500 € H.T.

II- TOURISME : CONFORTER L'ATTRACTIVITE DE LA SARTHE

SOUTENIR UNE DEMARCHE QUALITATIVE TERRITORIALE

1) Soutenir les acteurs du développement touristique

Au titre du développement des filières de plein air, de pleine nature et de tourisme pour tous – filières nature et randonnée/sentier d'interprétation

ACCORDE à l'Association Patrimoine d'Asnières, une subvention de **2 333,20 €**, soit 20 % d'une dépense éligible de 11 666 € TTC, pour un coût de projet estimé à 12 366 €, pour la création d'un parcours ludique au verger conservatoire d'Asnières sur Vègre.

2) Accompagner la création d'entreprises touristiques et équipements structurants

a) Au titre de l'aide aux hébergements, sites et équipements touristiques publics

ACCORDE en faveur de la **Communauté de Communes du Pays de Loué-Brûlon-Noyen** une **prorogation d'un an** du bénéfice de la subvention de 76 000 € accordée lors de notre Commission Permanente du 7 septembre 2012, pour la réhabilitation de la base aqualudique de Loué. La Communauté de Communes devra avoir engagé les travaux au plus tard le 13 septembre 2015.

APPROUVE le projet d'avenant à la convention du 26 septembre 2012, joint en annexe

HABILITE le Président du Conseil général à signer l'avenant correspondant.

b) Au titre de l'aide aux grands équipements touristiques structurants

AUTORISE à titre exceptionnel le versement d'un acompte de 50 % de la subvention de 94 949 € accordée lors de notre Commission Permanente du 14 décembre 2010 afin de faciliter la réalisation des travaux d'aménagements extérieurs (1^{ère} phase) du complexe aqualudique Sittellia à Montfort le Gesnois et mobiliser les crédits inscrits au titre de l'exercice en cours, sous réserve de la présentation de l'attestation de début de travaux et de la photographie mentionnant la participation financière du Conseil général.

III – EMPLOI

Avenant à la convention annuelle d'objectifs et de moyens 2014 avec l'Etat portant sur les contrats aidés

HABILITE le Président à signer l'avenant à la convention joint en annexe.

M. Christophe CHAUDUN, Président de la Communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois ne prend part ni au débat ni au vote.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 18 septembre 2014
et de sa publication ou notification le 19 septembre 2014

Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

**COMMISSION DE LA SOLIDARITÉ :
ENFANCE-FAMILLE, PERSONNES
AGÉES ET PERSONNES
HANDICAPÉES**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 15 septembre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe Solidarité
départementale*

INCITATION AU STAGE DES INTERNES EN MÉDECINE GÉNÉRALE 3ÈME CYCLE

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Après en avoir délibéré,

MODIFIE le dispositif relatif à l'aide aux stages accordée aux étudiants en médecine générale de 3^{ème} cycle et en conséquence ABROGE la délibération n°3 de la Commission permanente du 17 mars 2014 ayant redéfini l'«Aide financière aux étudiants en médecine».

CREE le nouveau dispositif d'«Aide incitative au stage des internes en médecine générale».

ADOpte la fiche et le contrat correspondant conformément à l'annexe jointe.

PRECISE que cette aide incitative pourra être versée deux fois aux internes dans les mêmes conditions.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 18 septembre 2014
et de sa publication ou notification le 19 septembre 2014

Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 15 septembre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe Solidarité
départementale
Service Prestations et aide sociale*

DÉSINTÉRESSEMENT PARTIEL OU "PAIEMENT NET"

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à mettre un terme au dispositif de l'avance versée aux établissements pour personnes âgées (EHAPD et USLD) pour l'accueil de personnes handicapées de moins de 60 ans.

AUTORISE le Président à signer un avenant n° 2 avec ces établissements selon le modèle annexé.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 18 septembre 2014
et de sa publication ou notification le 19 septembre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Berger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 15 septembre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe Solidarité
départementale
Service évaluation, méthodes et
administration générale*

REMISES GRACIEUSES DE DETTES PAIEMENT DE PRESTATIONS HORS DÉLAI ADMISSIONS EN NON VALEUR

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de prononcer un avis défavorable à dix demandes de remises de dette, de donner un avis favorable pour trois demandes de remises gracieuses de dettes pour un montant de **2 010,80 €**.

PRECISE que la dépense s'imputera sur les crédits inscrits à cet effet au compte 6748.53.01235 et 6748.551.01283.

DECIDE de lever la forclusion et permettre le règlement au Centre Hospitalier Spécialisé du Mans d'un montant de **3 801,00 €**

PRECISE que la dépense s'imputera sur les crédits inscrits à cet effet au compte **652221.52.01159**.

AUTORISE les admissions en non-valeur suivantes :

- des récupérations de participations pour des enfants placés
au titre de l'aide sociale à l'enfance, pour :

700,38 €

- des récupérations au titre de la Prestation de Compensation du Handicap, des recouvrements d'hébergement pour personnes handicapées, pour :	3 731,95 €
- des récupérations au titre des recouvrements d'hébergement pour personnes âgées, des récupérations d'obligations alimentaires, pour :	3 833,06 €
- des récupérations au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, pour :	2 247,04 €
- des récupérations sur successions, pour :	3 723 882,32 €

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 18 septembre 2014
et de sa publication ou notification le 19 septembre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Vergès

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

**COMMISSION AMÉNAGEMENT
NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES,
INFRASTRUCTURES ET ROUTES**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 15 septembre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Infrastructures
Service de la Maîtrise d'Ouvrage
Routière*

VOIE DE LIAISON ENTRE L'ÉCHANGEUR DE L'AUTOROUTE A11 ET LA RD 313 - DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DES PLU DE CONNERRÉ ET LA CHAPELLE SAINT RÉMY - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU SAGE DE L'HUISNE ET CLASSEMENT/DÉCLASSEMENT DES VOIES

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Vu la délibération de la Commission Permanente en date du 27 juin 2011,
Vu les conclusions de la Commission d'Enquête,
Vu l'article L1311-13 du CGCT,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à demander à Mme la Préfète l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique, la mise en compatibilité des PLU de Connerré et La Chapelle-Saint-Rémy, la modification du règlement du SAGE de l'Huisne et le classement-déclassement des voiries,

HABILITE le Président à signer :

- la déclaration de projet jointe au présent rapport justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération, et le document de motivation à annexer à l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique,
- tous les actes et documents se rapportant aux acquisitions ou échanges de terrains ou d'immeubles faisant l'objet d'actes notariés ou de procédures d'expropriation.

HABILITE le Président à recevoir et authentifier les actes pris en la forme administrative dont les frais de publication seront à la charge de l'acquéreur.

HABILITE le 1^{er} Vice-Président à signer les actes reçus en la forme administrative et tous les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 18 septembre 2014
et de sa publication ou notification le 19 septembre 2014

Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 15 septembre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Infrastructures
Service de la Gestion des Routes*

MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DES PROGRAMMES 2013 ET 2014 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2013,
Vu les délibérations des Commissions Permanentes du 18 février 2013, du 19 avril 2013, du 17 mai 2013, du 16 septembre 2013 et du 13 décembre 2013,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Vu les délibérations des Commissions Permanentes du 14 février 2014, du 17 mars 2014, du 06 juin 2014 et du Conseil général du 27 juin 2014,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

Programme 2013 :

DECIDE d'affecter sur l'autorisation globale de 1 500 000 €, votée pour le programme 2013 d'opérations de sécurité, 8 000 € conformément à l'opération inscrite au tableau ci-annexé,

PREND NOTE qu'il restera 39 100 € d'autorisation de programme à affecter,

HABILITE le Président à signer les actes d'acquisitions, de vente ou d'échanges d'immeubles et tous les actes se rapportant à ces opérations.

AUTORISE le Président à recevoir et authentifier les actes rédigés en la forme administrative d'acquisition, de ventes ou d'échanges d'immeubles,

HABILITE le 1^{er} Vice-Président à signer les actes reçus en la forme administrative.

Programme 2014 :

DECIDE d'affecter sur l'autorisation globale de 1 500 000 €, votée pour le programme 2014 d'opérations de sécurité, 6 000 € conformément à l'opération inscrite au tableau ci-annexé,

PREND NOTE qu'il restera 904 000 € d'autorisation de programme à affecter,

HABILITE le Président à signer les actes d'acquisitions, de vente ou d'échanges d'immeubles et tous les actes se rapportant à ces opérations.

AUTORISE le Président à recevoir et authentifier les actes rédigés en la forme administrative d'acquisition, de ventes ou d'échanges d'immeubles,

HABILITE le 1^{er} Vice-Président à signer les actes reçus en la forme administrative.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 18 septembre 2014
et de sa publication ou notification le 19 septembre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

**COMMISSION AGRICULTURE,
RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT
LOCAL**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 15 septembre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction Générale Adjointe du
développement territorial
Direction de l'Aménagement
Agriculture et Environnement*

AMÉNAGEMENT FONCIER LIÉ À LA LGV

La Commission Permanente,

Vu le rapport de son Président,

Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,

Sur proposition des CDAF :

- des **17 et 18 juin 2014** pour les réclamations portant sur le projet des communes d'Asnières-sur-Vègre, Auvers-le-Hamon, Chevillé, Fontenay-sur-Vègre, Juigné-sur Sarthe, Poillé-sur-Vègre, Sablé sur Sarthe et Avesse,
- du **29 avril 2014** pour les réclamations portant sur le projet des communes de Chantenay-Villedieu, Pirmil, Saint-Pierre-des-Bois, Tassé et Fontenay sur Vègre,
- du **23 mai 2014** pour les réclamations portant sur le projet des communes de Maigné, Vallon-sur-Gée, et Pirmil,
- des **27 et 28 mai 2014** pour les réclamations portant sur le projet des communes de Brains-sur-Gée, Chaufour-Notre-Dame, Chemiré-le-Gaudin, Crannes-en-Champagne, Coulans-sur-Gée, Soulligné-Flacé et La Quinte,
- du **25 juin 2014** pour les réclamations portant sur le projet des communes de La Milesse, Aigné, La Quinte, Degré, Lavardin, La Bazoge, Cures, La Chapelle-Saint-Aubin, La Chapelle-Saint-Fray, Coulans-sur-Gée et Trangé,
- du **15 septembre 2014**, pour la validation des programmes définitifs de travaux connexes des cinq commissions intercommunales d'aménagement foncier

Conformément à la délégation qui lui a été donnée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les programmes de travaux connexes à l'aménagement foncier joints en annexe 1

DECIDE de donner un avis favorable aux modification de circonscription territoriale de 6 communes conformément à l'annexe 2.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 18 septembre 2014
et de sa publication ou notification le 19 septembre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 15 septembre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction Générale Adjointe du
développement territorial
Direction de l'Aménagement
Agriculture et Environnement*

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de réaffecter au SIAEP Sarthe et Loir, les subventions initialement attribuées au SIAEP de la Martinière et à la commune de Précigné (cf annexe 1). (204142-61-06128).

ABROGE :

- 1) La délibération n°31 de la Commission permanente du 18 mars 2011 pour la partie concernant le SIAEP de la Martinière dont la subvention allouée portait sur un montant de 231 680 €.
- 2) La délibération n°21 de la Commission permanente du 27 avril 2012 pour la partie concernant la Commune de Précigné dont la subvention allouée portait sur un montant de 710 000 €.

3) La délibération n°33 de la Commission permanente du 18 février 2013 pour la partie concernant le SIAEP de la Martinière dont la subvention totale allouée portait sur un montant de 3 638 000 € (Phase 2 et 3).

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 18 septembre 2014
et de sa publication ou notification le 19 septembre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

**COMMISSION CULTURE, JEUNESSE
ET SPORTS**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 15 septembre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Ressources
Service Patrimoine immobilier et de la
logistique*

OPÉRATION ABBAYE DE L'ÉPAU RÉFECTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE un virement de **24 000 €** d'autorisation de programme et de crédits de paiement de l'opération n°3030008 (P0054 AP2014-4, nature 231314) concernant les travaux 2014 des bâtiments patrimoines en faveur de l'opération n°3030002 (P0054 AP 2012-1, nature 231314) relative à la réfection du système informatique de l'Abbaye de l'Épau.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 18 septembre 2014
et de sa publication ou notification le 19 septembre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Berger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 15 septembre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction Générale Adjointe du
développement territorial*

DOTATIONS CANTONALES POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder les subventions figurant aux tableaux ci-annexés, pour un montant total de **182 274 €**, réparti comme suit : **70 049 €** (associations sportives) et **112 225 €** (associations culturelles).

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 18 septembre 2014
et de sa publication ou notification le 19 septembre 2014

Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Berger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

**COMMISSION FINANCES,
RESSOURCES ET ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 15 septembre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Ressources
Service Patrimoine immobilier et de la
logistique*

OPÉRATION DE TRAVAUX AU FOYER DE L'ENFANCE

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE un virement de **30 000 €** d'autorisation de programme et de crédits de paiement de l'opération n°3029910 (P0054 AP2014-1, nature 231311) concernant les travaux de canalisations et des allées du parc de l'Hôtel du département en faveur de l'opération n°3019707 (P0054 AP 2014-2, nature 231313) relative aux travaux 2014 pour le Foyer de l'Enfance.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 18 septembre 2014
et de sa publication ou notification le 19 septembre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Vergel

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 15 septembre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction générale adjointe des
Ressources
Service Patrimoine immobilier et de la
logistique*

OPÉRATION DE TRAVAUX AU LABORATOIRE INOVALYS RUE DE BEAUGÉ AU MANS

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE un virement de **20 000 €** d'autorisation de programme et de crédits de paiement de l'opération n°3030104 (P0054 AP2014-3, nature 231311) concernant les travaux 2014 des ATD-CE et parc départemental en faveur de l'opération n°3030106 (P0054 AP 2014-3, nature 231318) relative aux travaux 2014 pour le laboratoire rue de Beaugé.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 18 septembre 2014
et de sa publication ou notification le 19 septembre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
lundi 15 septembre 2014

DÉLIBÉRATION

*Direction Générale des Services
Secrétariat des Assemblées, des Affaires
Juridiques et de la Documentation*

REPRÉSENTATIONS AU SEIN DES COMMISSIONS INTÉRIEURES ET D'ORGANISMES EXTÉRIEURS

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2014,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE

- a) Mme Brigitte LECOR en remplacement de M. Michel ROYER dans les organismes suivants :
- Comité syndical de développement économique du Sud Sarthe
 - Commission d'instruction démographie médicale
 - Conseil d'Administration des EHPAD publics autonomes
 - Commission départementale consultative des gens du voyage
 - Conseils d'administrations des collèges publics
 - Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Loir
 - Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI)
 - Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours
 - Commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics (dans ce cadre : M. Charles SOMARE devient titulaire et Mme Brigitte LECOR suppléante)

b) Mme Nicole AGASSE en remplacement de M. Michel ROYER dans l'organisme suivant :

- Commission départementale de la présence postale territoriale (CDPPT

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture le 18 septembre 2014
et de sa publication ou notification le 19 septembre 2014
Pour le Président du Conseil général
Et par délégation,
Le chargé du Service des Assemblées
Et de la Coordination


Philippe Verger

**Pour le Président du Conseil général,
Le Directeur général des services**

Délibération signée électroniquement

Hugues de Maleissye-Melun